

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité des Éboulements, tenue le lundi 10 novembre 2025 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, sous la présidence d'Emmanuel Deschênes, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc
Lévis Perron
Emmanuel Pilote
Michel Crevier
Évelyne Tremblay
Diane Tremblay

Assiste également à la réunion Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DE MODIFICATION AU RÔLE
5. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
6. RÉSOLUTION RÉVISION PÉRIODIQUE HÉRITAGE CANADIEN
7. DROIT DE PASSAGE CLUB DE MOTONEIGE DE L'ISLE-AUX-COUDRES
8. CAMP LE MANOIR — AJOUT D'UN ABRI POUR ENTREPOSER DU MATÉRIEL
9. RÉSOLUTION D'APPUI À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS (ACMPA) POUR LES BUREAUX DE POSTE RURAUX
10. RÉSOLUTION D'APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)
11. ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRES À ADDUCTION D'AIR POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
12. ÉTABLISSEMENT DES DROITS RÉELS DE SERVITUDE POUR LES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS/2058, ROUTE DU FLEUVE
13. NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE
14. MODIFICATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE DÉTENU PAR LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES JARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES (CHARLEVOIX)
15. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION
16. NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU SEIN DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX
17. NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)
18. NOMINATION DES RESPONSABLES DES COURS D'EAU
19. MOTION DE FÉLICITATIONS AUX PERSONNES CANDIDATES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025
20. MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR MARIO DESMEULES
21. MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR MATHIEU BOUCHARD
22. MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR MARTIN VALLIÈRES
23. MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME DIANE DUFOUR
24. APPUI ET ENGAGEMENT AU COMITÉ DES 12 JOURS D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
25. VERSEMENT CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PEUPLIERS CHARLEVOIX
26. REPRÉSENTATIONS
27. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

215-11-25 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

216-11-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté comme rédigé.

217-11-25 Adoption des comptes

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont adressé leurs questions concernant les comptes à la direction générale en présence de la présente rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'adoption des comptes tels que présentés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la liste des comptes payés, totalisant la somme de 59 832,07 \$, soit adoptée telle que présentée ;
- **QUE** la liste des comptes à payer, totalisant la somme de 249 013,66 \$, soit adoptée telle que présentée ci-dessous ;

Gestion financière et administration	45 292,33 \$
Élections 2025	6 270,92 \$
Sécurité publique	12 494,28 \$
Voirie municipale	73 142,79 \$
Déneigement	67 376,13 \$
Approvisionnement et traitement eau potable	1 874,99 \$
Traitement des eaux usées	14,95 \$
Loisirs	50,00 \$
MADA	45,83 \$
Immobilisation — Hôtel de Ville	11 656,43 \$
Immobilisation – Équipements incendie	17 491,84 \$
Immobilisation — Équipement informatique	3 462,15 \$
Immobilisation — TECQ	5 171,08 \$
Immobilisation — Travaux de voirie	4 095,27 \$
Immobilisation — Sports, loisirs et tourisme	63,23 \$
Fournisseurs	511,44 \$

- **QUE** le paiement des comptes à payer inscrits à la liste déposée soit autorisé, ainsi que le paiement des dépenses déjà

engagées et payées conformément aux dispositions prévues par la Loi ;

- **QUE** la liste des comptes individuels demeure disponible au bureau municipal pour toute personne souhaitant en prendre connaissance.

Dépôt de modification au rôle 2023-2024-2025

Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, dépose la mise à jour du rôle en date du 9 octobre 2025 aux membres du conseil, laquelle se lit comme suit :

Valeur au rôle courant 2023-2024-2025 :

Avant modifications : 434 492 700 \$

Après modifications : 434 524 800 \$

Pour une augmentation de 32 100 \$ imposable.

Dépôt des intérêts pécuniaires des élus

Les membres du conseil municipal déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires dûment complétées.

218-11-25 Résolution révision périodique Héritage Canadien

CONSIDÉRANT QUE L'Héritage canadien du Québec a obtenu le 1er novembre 2006 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour le site situé au 2040, route du Fleuve, Les Éboulements ;

CONSIDÉRANT QUE L'Héritage canadien du Québec a fait parvenir certains documents à la Commission municipale du Québec dans le cadre de la révision périodique, laquelle se réalise tous les 9 ans, et dont copie a été transmise à la Municipalité des Éboulements ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec se doit de consulter la municipalité afin qu'elle puisse donner son opinion ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements ne signale aucun changement dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Trembay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements approuve les documents reçus dans le cadre de la révision de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour le 2040, route du Fleuve, Les Éboulements.

219-11-25 Résolution autorisant le passage et la traverse de chemins municipaux par les clubs de motoneiges dans la Côte à Godin et le chemin de la Vieille-Forge

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut, par règlement, prévoir les fins pour lesquelles l'occupation de son domaine public est autorisée, et ce, conformément aux articles 14.16.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT que le club de motoneige de L'Isle-aux-Coudres demande de prendre en charge le surfaçage de la portion du sentier « Côte à Godin » pour la saison 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage et de traverse des chemins municipaux sur le territoire des Éboulements par les deux clubs de motoneiges ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 163-13 sur l'occupation d'une partie de domaine public municipal* stipule que l'occupation du domaine public de la municipalité est interdite sans une autorisation donnée par résolution du conseil de la Municipalité, conformément au règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de la chaussée de la Côte à Godin, d'une longueur de 620 mètres, est partagé à partir de l'entrée du chemin Pierre-de Sales jusqu'au chemin de la Vielle-Forge (tel qu'indiqué sur la carte en annexe) entre les motoneiges à l'extrême droite sur fond de neige et les automobiles dans la voie de circulation normale ;

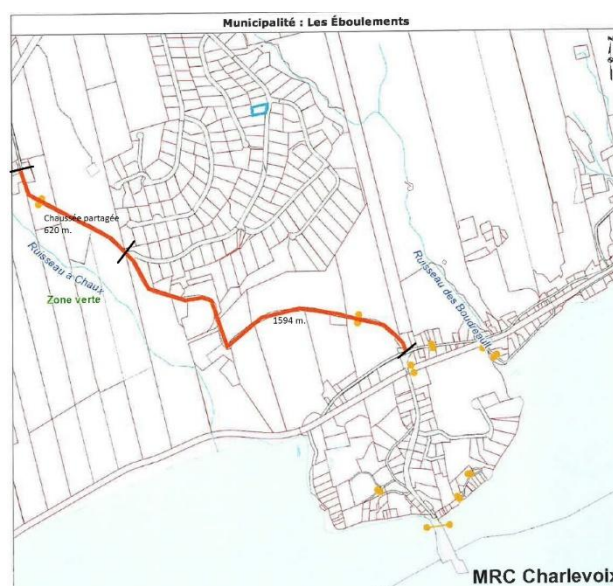
CONSIDÉRANT que la Côte à Godin est non partagée et utilisée uniquement par les motoneiges sur une longueur de 1 594 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'une signalisation adéquate est présente tout le long du sentier ;

CONSIDÉRANT le certificat d'assurance responsabilité civile requis pour répondre aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'accorder** le droit de passage au club de motoneige de L'Isle-aux-Coudres dans la portion du sentier « Côte à Godin » pour la saison 2025-2026.



220-11-25 Camp Le Manoir — Ajout d'un abri pour entreposer du matériel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la conservation adéquate et sécuritaire du matériel utilisé au Camp le Manoir ;

CONSIDÉRANT QUE la petite maison actuellement utilisée pour l'entreposage des vélos et de matériel est dans un état précaire et fortement détérioré, rendant son usage de plus en plus inadéquat ;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouvel abri permettrait d'assurer une meilleure protection du matériel et d'améliorer la logistique sur le site ;

CONSIDÉRANT QUE les plans prévoient la construction d'un abri monopente de 12 pieds par 20 pieds, avec une structure en épinette, un revêtement en planches de cèdre rough ajourées, une toiture en tôle noire Vicwest Ultravic, ainsi qu'une porte coulissante de type grange en deux sections ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Production Légion a soumis une offre conforme pour la réalisation des travaux au coût de **24 144,75 \$**, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil municipal autorise la construction d'un abri monopente de 12 pieds par 20 pieds au Camp le Manoir, conformément aux spécifications décrites ci-dessus, afin d'assurer l'entreposage adéquat du matériel servant à l'entretien général des lieux ;
- **QUE** le contrat pour la réalisation de ces travaux soit octroyé à la firme Production Légion pour un montant total de **24 144,75 \$**, taxes incluses ;
- **QUE** les dépenses soient imputées au poste budgétaire approprié.

221-11-25 Résolution d'appui à l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) pour les bureaux de poste ruraux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements reconnaît l'importance du bureau de poste comme service essentiel pour sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite préserver ses services postaux pour tous ses citoyens, soit par l'entremise des comptoirs postaux de la municipalité situés au 2361, route du Fleuve (Secteur Les Éboulements) et au 257, rue Félix-Antoine Savard (Secteur Saint-Joseph-de-la-Rive) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est inquiète de la possibilité de perdre ce service de proximité pour ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité refuse tout ajout de boîtes postales communautaires de livraison de courrier ou colis sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lévis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements demande à la Société canadienne des Postes de considérer son opposition à la fermeture du bureau de poste, de maintenir les services à leur niveau actuel, de n'ajouter aucune boîte postale communautaire sur son territoire et de collaborer aux solutions en toute transparence ;
- **QUE** le maire Emmanuel Deschênes et le directeur général et greffier-trésorier, Jean-Sébastien Pilote soient autorisés à

travailler en partenariat avec les gens de Postes Canada pour l'avenir des bureaux de poste de la Municipalité des Éboulements et d'impliquer les divers intervenants, comme les ministres, députés ou ombudsmans, susceptibles d'aider aux maintiens de ce service.

222-11-25 Résolution d'appui à la Grande Semaine des Tout-Petits (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir !** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet » ;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées des actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil municipal mandate le maire Emmanuel Deschênes pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la « Grande semaine des tout-petits ! » ;
- **QUE** le conseil municipal autorise le maire Emmanuel Deschênes à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil

à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

223-11-25 Acquisition d'appareils de protection respiratoires à adduction d'air (APRIA)

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité des Éboulements a identifié le besoin de remplacer ces appareils de protection respiratoires à adduction d'air (APRIA) afin d'assurer la sécurité des pompiers lors des interventions ;

CONSIDÉRANT QUE ces remplacements sont nécessaires afin de respecter les normes de la CNESST et les exigences du ministère de la Sécurité publique en matière d'équipement de protection individuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission de la firme Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture de 10 appareils respiratoires autonomes complets de marque Drager incluant masques, accessoires et adaptateur quick Connect, de même que 20 cylindres en fibre de carbone pour un montant total de **98 821,01 \$** incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était prévue au plan triennal d'immobilisation pour l'année 2026 au coût de 130 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements bénéficie d'un tarif préférentiel jusqu'au 6 décembre et qu'après cette date, le coût d'acquisition par appareil serait de 12 595 \$ avant taxes ce qui porterait le coût total à près de 145 000 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Hilarion et de Saint-Irénée avec qui nous sommes régulièrement en entraide automatique possèdent les mêmes appareils de marque Drager ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera financée à même le règlement 285-24 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie (Parapluie) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **D'**autoriser l'acquisition pour le service de sécurité incendie des Éboulements, à l'entreprise Boivin & Gauvin, de 10 appareils respiratoires autonomes complets de marque Drager incluant masques, accessoires et adaptateur quick Connect, de même que 20 cylindres en fibre de carbone pour un montant total de **98 821,01 \$** incluant les taxes ;

224-11-25 Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication/2058, route du Fleuve

CONSIDÉRANT le document intitulé *Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication* dûment signé le 13 septembre 2023 par la municipalité des Éboulements (re : réseau 67373635/dossier 1402-012/2058, route du Fleuve) (ci-après : Entente) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lévis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **DE** procéder à la signature de l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, conformément à l'Entente et tout autre document y afférent ;

- **D'**autoriser monsieur Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, et Emmanuel Deschênes, maire, à signer l'acte à être préparé par Me Rose Ménard, notaire, selon les conditions que les représentants de la municipalité jugeront convenables, ainsi que tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

225-11-25 Nomination d'une mairesse suppléante

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante parmi ses membres afin d'assurer la suppléance du maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder à cette nomination ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** madame Sylvie Bolduc soit par la présente nommée mairesse suppléante pour la période du 11 novembre 2025 au 4 novembre 2029 inclusivement ;
- **QUE** la mairesse suppléante exerce, durant cette période, tous les pouvoirs du maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, conformément à la loi.

226-11-25 Modification des signataires au compte détenu par la municipalité auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements est détenteur d'un compte auprès de la Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix), folio 041348-4 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont requises pour les signataires au compte, suite aux élections municipales du 2 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Pilote et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **QUE** monsieur Mario Desmeules soit retiré de la liste des signataires au compte ;
- **QUE** monsieur Michel Crevier soit ajouté à la liste des signataires au compte ;
- **QUE** les personnes autorisées à signer soient Emmanuel Deschênes, maire, et Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier ou Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe. En l'absence du maire, Michel Crevier, conseiller, et Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier ou Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe sont autorisées à signer.

227-11-25 Désignation des membres du comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* autorisent une municipalité à constituer un comité de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.1 du *Règlement 265.1-23 Règlement de démolition* prévoit que le comité est formé de tous les membres du conseil municipal et que la désignation du président doit se faire parmi les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.1 du *Règlement 265.1-23 Règlement de démolition* prévoit qu'un fonctionnaire municipal désigné par résolution agit comme secrétaire du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** nommer monsieur Michel Crevier à titre de président et monsieur Emmanuel Pilote à titre de vice-président ;
- **DE** désigner le responsable de l'urbanisme et chargé de projet, à titre de secrétaire du comité de démolition ;
- **D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier à agir à titre de fonctionnaire désigné.

228-11-25 Nomination d'un substitut au sein du conseil des maires de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité des Éboulements, en cas de l'absence du maire Emmanuel Deschênes au sein du conseil des maires de la MRC de Charlevoix, doit nommer un substitut pour le remplacer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lévis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** nommer Diane Tremblay comme substitut au sein du conseil des maires, laquelle accepte cette nomination ;
- **DE** transmettre copie de la présente résolution à Karine Horvath, directrice générale de la MRC de Charlevoix.

229-11-25 Nomination au sein du comité consultatif en urbanisme (CCU)

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Lévis Perron à titre de représentant municipal sur le comité consultatif en urbanisme.

230-11-25 Nomination des responsables des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a adopté une Politique relative à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction ;

CONSIDÉRANT QUE la politique avait pour but de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC de Charlevoix à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire

et sous sa juridiction exclusive, en vertu des articles 103 à 108 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique, les municipalités locales doivent nommer un responsable pour appliquer, sur son territoire, les fonctions qui lui sont confiées en vertu de l'entente intervenue entre la MRC et la municipalité locale ;

CONSIDÉRANT QUE les obligations et responsabilités de la personne désignée au niveau local en regard de la gestion des cours d'eau sont :

- Le nettoyage et l'enlèvement des obstructions et nuisances ;
- L'application de la réglementation de la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau ;
- La réception préliminaire et la validation des demandes de création, d'aménagement, d'entretien ou de fermeture d'un cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements nomme Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics, Patrick Bouchard, directeur adjoint des travaux publics et Mathieu Bilodeau, responsable de l'urbanisme et chargé de projet, comme responsables locaux en regard de la gestion des cours d'eau ;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements devienne membre corporatif de l'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (QGRCQ) ;
- **QUE** les frais d'inscription à QGRCQ de 500 \$ et les taxes applicables soient payés.

231-11-25 Motion de félicitations aux personnes candidates aux élections municipales 2025

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales tenues le 2 novembre 2025 ont permis aux citoyennes et citoyens de la Municipalité des Éboulements d'exercer leur droit démocratique ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes se sont portées candidates aux différents postes électifs, incluant les postes comblés par élection et par acclamation, démontrant ainsi leur engagement et leur intérêt envers la vie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la participation de ces personnes contribue au dynamisme démocratique et au développement de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lévis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil municipal des Éboulements félicite chaleureusement toutes les personnes qui se sont portées candidates aux différents postes lors des élections municipales du 2 novembre 2025 qu'elles aient été élues ou non, incluant les postes comblés par acclamation ;
- **QUE** le conseil municipal souhaite reconnaître individuellement l'engagement des candidats ;

- Emmanuel Deschênes — [élu]
 - Sylvie Bolduc — [élue]
 - Mathieu Bouchard — [non élu]
 - Lévis Perron — [élu]
 - Jean-Hugues Duquette Labrecque — [non élu]
 - Alexis Côté — [non élu]
 - Emmanuel Pilote — [élu]
 - Guy Thibault — [non élu]
 - Michel Crevier — [élu]
 - Evelyne Tremblay — [élue]
 - Mario Desmeules — [non élu]
 - Diane Tremblay — [élue]
 - Élisabeth Payeur — [non élue]
- **QUE** le conseil remercie ces personnes pour leur implication, leur temps et leur volonté de contribuer au bien-être collectif de la communauté ;

232-11-25 Motion de remerciement à Monsieur Mario Desmeules

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Desmeules a siégé au conseil municipal des Éboulements pendant une période de 8 années ;

CONSIDÉRANT QU’au cours de ses mandats, il s’est distingué par son engagement, son sens des responsabilités et son souci constant du bien-être collectif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Desmeules a également été nommé membre du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 9 décembre 2013, et qu’il y a siégé pendant 12 ans contribuant activement à l’analyse et à la planification du développement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE sa disponibilité, sa rigueur et son esprit de collaboration ont été grandement appréciés tant par les membres du conseil que par ceux du comité et par le personnel municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** le conseil municipal des Éboulements adresse à M. Mario Desmeules ses plus sincères remerciements pour les huit années de service qu’il a consacrées à titre de conseiller municipal, ainsi que pour son implication soutenue au sein du Comité consultatif d’urbanisme pendant 12 années.

233-11-25 Motion de remerciement à Monsieur Mathieu Bouchard

CONSIDÉRANT QUE M. Mathieu Bouchard a assumé les fonctions de conseiller municipal à la Municipalité des Éboulements durant un mandat de quatre (4) années ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période, il s’est distingué par son engagement, sa rigueur et sa participation active aux délibérations du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bouchard s’est particulièrement investi au sein du comité des loisirs, contribuant de manière significative à l’organisation et au développement d’activités favorisant la vitalité et la cohésion de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE son implication, son esprit d'équipe et sa volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens méritent d'être soulignés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lévis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** le conseil municipal des Éboulements adresse à M. Mathieu Bouchard ses plus sincères remerciements pour les quatre années de service qu'il a consacrées à titre de conseiller municipal, ainsi que pour son implication remarquable au sein du comité des loisirs.

234-11-25 Motion de remerciement à Monsieur Martin Vallières

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Vallières a été nommé au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité des Éboulements le 5 février 2007 et y a siégé pendant une période remarquable de 18 années, dont plusieurs à titre de président ;

CONSIDÉRANT QUE tout au long de son mandat, M. Vallières s'est distingué par son dévouement, son sens de l'engagement et sa contribution constante à l'amélioration de la qualité du développement et de l'aménagement du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE sa connaissance approfondie du milieu, son jugement éclairé et son esprit d'analyse et de collaboration ont été grandement appréciés tant par les membres du comité que par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** le conseil municipal des Éboulements adresse à M. Martin Vallières ses plus sincères remerciements pour les 18 années de dévouement exemplaire qu'il a consacrées au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et lui témoigne toute sa reconnaissance pour sa précieuse contribution aux réflexions entourant l'aménagement du territoire de la municipalité.

235-11-25 Motion de félicitations à madame Diane Dufour

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Dufour s'implique bénévolement depuis maintenant 45 ans au sein de la bibliothèque Félix-Antoine-Savard de la Municipalité des Éboulements ;

CONSIDÉRANT QUE tout au long de ces années, elle a su faire preuve d'un dévouement exemplaire, d'une grande constance et d'un amour indéfectible pour la lecture, la culture et le service à la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE par sa présence fidèle, son accueil chaleureux et sa disponibilité, Mme Dufour a contribué à faire de la bibliothèque un lieu vivant, accessible et rassembleur pour les citoyens de tous âges ;

CONSIDÉRANT QUE son engagement bénévole mérite d'être souligné publiquement et constitue une source d'inspiration pour l'ensemble de notre communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** le conseil municipal des Éboulements adresse à Mme Diane Dufour ses plus sincères félicitations et sa profonde reconnaissance pour ses 45 années de bénévolat consacrées à la bibliothèque Félix-Antoine-Savard.

236-11-25 Appui et engagement au comité des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

CONSIDÉRANT QUE la campagne annuelle des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tient chaque année du 25 novembre au 6 décembre, et vise à sensibiliser la population à la réalité de la violence faite aux femmes ainsi qu'à promouvoir des milieux sécuritaires et respectueux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes — Charlevoix, regroupant La Maison La Montée, Évolution Charlevoix, le CALACS de Charlevoix, le Centre Femmes aux Plurielles et le Centre des Femmes de Charlevoix, invite les municipalités à poser un geste symbolique d'appui à cette cause ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements désire démontrer publiquement son engagement à favoriser un milieu exempt de violence, inclusif et accessible pour toutes les femmes de son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lévis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **DE** procéder à la signature de l'engagement ainsi qu'à la remise officielle du ruban blanc lors du passage du comité des 12 jours d'action le 5 décembre 2025 dans la municipalité ;
- **D'affirmer** publiquement l'engagement de la Municipalité des Éboulements à maintenir un milieu sans tolérance envers les violences faites aux femmes et à orienter toute personne concernée vers les ressources d'accompagnement locales ;
- **D'assurer** un suivi des ressources disponibles et de faciliter les références et l'accès à l'aide au sein de la collectivité ;
- **D'afficher** de façon permanente le ruban blanc bien en vue à l'hôtel de ville, à titre d'engagement continu envers la sécurité et la dignité des femmes ;
- **DE** transmettre copie de la présente résolution aux partenaires du comité des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes — Charlevoix.

237-11-25 — Versement contribution financière

Il est proposé par Emmanuel Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'une aide financière à Peupliers Charlevoix pour un montant de 10 000 \$.

Représentations

Le maire et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois d'octobre 2025.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 21 h 19.

238-11-25 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 19, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Je, monsieur Emmanuel Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens du deuxième alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Certification de crédit

Je, monsieur Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Emmanuel Deschênes
Maire

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et Greffier-
trésorier